

Lettre ouverte aux IPR SNES-FSU Aix-Marseille

Le SNES-FSU Aix-Marseille est attaché au rôle de l'inspection pédagogique régionale et rappelle que toutes les enquêtes montrent que la profession considère majoritairement les inspecteurs comme des pairs dont le rôle est d'aider et de valoriser le travail des professeurs, CPE, Psy EN. Le nouveau cadre posé par PPCR et la réforme de l'évaluation peut permettre de consolider encore les liens entre les collègues et l'inspection : avoir des relations moins hiérarchiques, moins descendantes, moins prescriptives, et opter résolument pour une relation entre pairs basée sur la réalité du travail et sur la discussion autour des gestes professionnels.

Retisser des liens étroits entre l'inspection et la profession est d'ailleurs selon nous une condition sine qua non de la pérennité de l'inspection pédagogique régionale elle-même, au moment où les missions des IA-IPR, aspirés par les questions institutionnelles, et celles des personnels de direction pourraient être amenées à se confondre.

Aussi, il nous semble qu'il y a dans la mise en oeuvre de la réforme de l'évaluation et de l'accompagnement deux défis à relever, pour la profession comme pour l'inspection pédagogique régionale : celui de la mise en place d'un accompagnement qui réponde effectivement aux attentes des collègues ; et celui de la mise en place dans le cadre des rendez-vous de carrières, d'entretiens d'évaluation avec l'inspecteur pédagogique régional qui conservent leurs spécificités par rapport aux entretiens avec le principal/proviseur.

Le rôle de l'inspection pédagogique régionale dans le cadre des rendez-vous de carrière

Nous souhaitons que l'entretien, tout en suivant le cadre de référence fixé par les nouveaux textes réglementaires, reste centré sur le coeur du métier, l'activité pédagogique et didactique de l'enseignant. L'observation de la séance qui a précédé l'entretien, ainsi que celle de quelques documents du quotidien de la classe, en nombre raisonnable et proposés par le collègue, sont les principaux supports de l'entretien. La communication du document de référence de l'entretien, facultative, ne peut influencer sur l'évaluation sauf à rompre l'égalité de traitement entre les collègues.

Nous sommes attachés à la diversité des cultures disciplinaires, nous souhaitons que soit respectée la diversité des conceptions et des pratiques pédagogiques et didactiques, nous oeuvrons pour que soient respectée la diversité des collègues et des situations d'enseignement, chaque professeur n'appliquant pas une démarche univoque et immuable. Cette diversité est une richesse pour les élèves, et nous souhaitons que la liberté pédagogique des professeurs soit respectée. Ce n'est que par la controverse professionnelle que l'on peut convaincre que certaines pratiques sont meilleures que d'autres.

Pour autant, notre profession est confrontée à des difficultés importantes. Les professeurs, CPE, Psy-EN, sont en première ligne face aux inégalités sociales et scolaires, à la difficulté scolaire, à l'échec scolaire. Aussi, chacun d'eux est en attente de reconnaissance et d'encouragement. Nous espérons que la réforme de l'évaluation conduira à une évaluation bienveillante et positive, permettant à chacun de faire ressortir les points forts de son travail et non de procéder à un contrôle tatillon et exhaustif de tous les sujets. C'est la raison pour laquelle nous sommes opposés à ce que l'Inspection se dote d'une grille d'évaluation plus détaillée que celle prévue pour le compte-rendu d'entretien. Il nous semblerait par exemple pertinent qu'un enseignant puisse faire porter l'entretien sur un sujet particulier, l'utilisation des TICE, une notion du programme, la dimension collective dans les activités des élèves... en montrant quelles sont les problématiques auxquelles il a du faire face et comment il a fait évoluer ses pratiques sur quelques années.

Un professeur n'est pas censé tout faire. Nous voulons insister sur la différence entre ce qui est nécessaire (préparation des séances, respect des programmes, évaluation des élèves, réflexion sur sa pratique...) et ce qui relève de la liberté de chacun (participation à des projets, à des voyages, choix pour telle ou telle démarche pédagogique, dispositif pédagogique ...). Nous voulons rappeler à l'évaluateur que les rendez-

vous de carrière doivent procéder à une évaluation prenant en compte plusieurs années et qu'il n'y a pas lieu de se focaliser sur des situations conjoncturelles (maladies, maternité, difficultés ponctuelles ...).

C'est avec intérêt et impatience que les représentants SNES-FSU des personnels s'appêtent à débattre avec l'inspection pédagogique régionale de ces questions dans les commissions paritaires qui seront consacrées dorénavant à l'évaluation des personnels, au travers d'éventuelles contestations.

Le rôle de l'inspection pédagogique régionale dans le cadre de l'accompagnement :

L'autre nouveauté de cette réforme de l'évaluation est l'institution d'un accompagnement pédagogique et didactique des collègues par l'inspection pédagogique régionale.

La profession est en demande d'un travail entre pairs, dans le cadre d'une relation nouvelle avec l'inspecteur pédagogique régional, sous forme individuelle ou collective, qui permette, partant des réalités concrètes vécues sur le terrain, partant des questions que se posent les personnels dans le cadre de leurs pratiques, partant des difficultés pédagogiques et didactiques auxquelles ils se confrontent, de débattre et d'élaborer ensemble des gestes professionnels qui permettent de mieux répondre aux besoins des élèves et d'amener le plus grand nombre d'entre eux à la réussite scolaire. La profession est en demande de discussion et de délibération collectives, d'aide et de conseil de la part des inspecteurs pédagogiques, de proposition de formations.

C'est un enjeu majeur dont le SNES-FSU attend énormément. Cela concerne en particulier l'entrée dans le métier, avant le premier rendez-vous de carrière, et le dernier tiers de la carrière.

Sa réussite suppose en premier lieu un cloisonnement efficace de la part de l'inspection entre l'accompagnement et l'évaluation. Elle suppose que l'Institution investisse enfin dans la formation continue. Elle suppose que l'accompagnement ne se limite pas aux situations individuelles les plus délicates ou à l'adaptation aux réformes.

Elle suppose surtout un changement de posture de la part de l'Inspection qui ne saurait plus longtemps se couler dans le rôle d'expertise en surplomb, de prescription et de pilotage descendant que l'Institution entend lui faire jouer sans dans le même temps réaffirmer une réelle appartenance à la communauté des pairs dont les inspecteurs pédagogiques régionaux sont issus.

De ce point de vue, le SNES-FSU Aix-Marseille prend note de la volonté rectorale d'inscrire l'accompagnement dans le cadre des nouveaux *réseaux d'établissements* par lesquels les services académiques se restructurent. Cependant, la lecture du "*document d'accompagnement de l'inspecteur référent du réseau*" publié au BA spécial n° 359 de septembre 2017 montre qu'une conception très managériale du pilotage et du rôle de l'inspection pédagogique régionale reste de mise au sein de notre Institution, bien que contradictoire avec la philosophie qui sous-tend la réforme PPCR de l'évaluation.

Les progrès dans la déconnection entre évaluation et carrière induits par PPCR offrent une opportunité pour refonder les relations entre l'inspection pédagogique régionale et la profession. Souhaitons que tous les acteurs sachent saisir cette opportunité et travailler de concert dans l'intérêt général.

Novembre 2017